



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE CAPPEI

### RAPPORT DE JURY ACADEMIQUE

**Session 2024-2025**

Le présent rapport a été élaboré à l'aide des contributions des membres du jury.  
Il s'articule autour des points suivants : la présentation des statistiques et résultats liés à la session 2024-2025, le rappel des modalités de l'examen et des critères d'évaluation, les conseils des membres du jury pour une préparation aux différentes épreuves de certification.

## 1- Statistiques et résultats

CAPPEI, épreuves 1,2,3 :

|   |    |    |    |    |       |
|---|----|----|----|----|-------|
| Départements  | 57 | 54 | 88 | 55 | Total |
| Inscrits et présents  | 42 | 24 | 12 | 7  | 85    |
| Reçus   | 27 | 19 | 8  | 6  | 63    |
| Taux de réussite global   |    |    |    |    | 74,2% |
| Taux de réussite pour les candidats ayant suivi la formation académique |    |    |    |    | 81,6% |

CAPPEI par la VAEP :

|                         |    |    |    |    |       |
|-------------------------|----|----|----|----|-------|
| Départements            | 57 | 54 | 88 | 55 | Total |
| Inscrits et présents    | 13 | 24 | 6  | 0  | 43    |
| Reçus                   | 11 | 19 | 4  | 0  | 34    |
| Taux de réussite global |    |    |    |    | 79%   |

Candidats voie ordinaire (épreuve 1,2,3) reçus en fonction de leur parcours :

|                        | Inscrits et présents | Reçus |
|------------------------|----------------------|-------|
| 1 <sup>er</sup> degré  | 80                   | 59    |
| 2 <sup>ème</sup> degré | 5                    | 4     |
| Total                  | 85                   | 63    |

Candidats en VAEP reçus en fonction de leur parcours :

|                        | Inscrits et présents | Reçus |
|------------------------|----------------------|-------|
| 1 <sup>er</sup> degré  | 38                   | 32    |
| 2 <sup>ème</sup> degré | 5                    | 2     |
| Total                  | 43                   | 34    |

Moyennes des notes des candidats inscrits aux épreuves 1, 2 et 3 :

|  | Moyenne | Note la plus haute | Note la plus basse |
|--|---------|--------------------|--------------------|
| Epreuve 1                              | 10,58   | 20                 | 5                  |
| Epreuve 2                              | 11,90   | 20                 | 5                  |
| Epreuve 3                              | 12,05   | 20                 | 5                  |
| Epreuves 1, 2, 3 (moyenne des 3 notes) | 11,46   |                    |                    |

## 2- Modalités de l'examen par VAEP

### Rappel des références réglementaires

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Circulaire du 12-02-2021

L'entretien avec le jury est mené à partir du dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle (livret 2). Le jury est composé de trois personnes :

- Un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou un inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional chargé d'une mission pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'enseignement du premier degré ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de discipline ou un inspecteur de l'éducation nationale de l'enseignement général ou de l'enseignement technique ou un directeur académique des services de l'éducation nationale ou son adjoint ;
- Un enseignant spécialisé du parcours de formation, prévu à l'article 1er de l'arrêté du 10 février 2017 susvisé, suivi par le candidat.

Lors de l'entretien, le candidat témoignera de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, de sa capacité à prendre en compte les besoins des élèves dans sa pratique professionnelle et de son rôle de personne-ressource.

### Attendus du livret 2 :

L'objectif de ce dossier est de mettre en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat. Les activités présentées doivent mettre en exergue les compétences acquises en lien avec le référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé (annexe I).

Le jury appréhendera la réalité des activités, leur champ d'intervention, les initiatives prises par le candidat, les difficultés rencontrées et les leviers utilisés pour les dépasser, leur dimension inclusive.

Le candidat doit présenter et analyser au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent.

### **Observations du jury concernant les dossiers :**

- Les dossiers présentent une diversité d'expériences en matière d'inclusion. Cependant, l'analyse de l'impact réel de ces démarches sur les progrès des élèves reste rarement explicitée ou documentée.
- Si les parcours professionnels décrits témoignent d'une réelle richesse, les dossiers se limitent souvent à un exposé descriptif, sans véritable mise en perspective ni analyse réflexive du développement professionnel.
- Les compétences mobilisées et développées en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé ne sont pas toujours identifiées de manière claire et structurée.
- L'usage des technologies et de ressources variées est parfois mis en avant, mais il demeure trop peu articulé à la question centrale de l'amélioration des apprentissages et de la prise en compte des besoins hétérogènes des élèves.

### **Conseils du jury :**

- Intégrer une évaluation systématique des actions et projets menés, en mettant en évidence les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de ces expériences.
- Aller au-delà de la simple description pour développer une réflexion critique et analytique sur les pratiques pédagogiques, leur impact sur la réussite des élèves, et la manière dont cette analyse nourrit le développement professionnel.
- Veiller à ce que le dossier mette en évidence, de façon explicite, les compétences acquises et mobilisées, en les reliant précisément aux items du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé.
- Valoriser l'usage des technologies et ressources pédagogiques, en montrant comment elles contribuent de manière concrète à favoriser les apprentissages et à répondre à la diversité des besoins des élèves.

### **Attendus de la présentation :**

Le jury attend du candidat :

- Une posture réflexive qui permet une analyse des actions présentées dans le livret.
- L'illustration d'activités complémentaires qui attestent de compétences d'enseignants spécialisés (CF. référentiels) installées.
- Une capacité à analyser les besoins des élèves.
- Une explicitation de la mise en place des adaptations au regard du profil des élèves.

### **Conseil du jury concernant la présentation orale**

- Clarifier l'objectif principal de la présentation : préciser la valeur ajoutée par rapport au contenu du dossier et identifier les messages essentiels que la commission doit retenir.
- Structurer votre discours de manière claire et cohérente : introduire le contexte et les intentions, développer les points clés de façon argumentée, puis conclure en synthétisant les idées majeures et les apports de la démarche présentée.
- Lorsque des supports visuels (PowerPoint, Prezi, etc.) sont utilisés, veiller à ce qu'ils soient

pertinents et complémentaires du propos, en évitant toute redondance et en privilégiant la lisibilité et la cohérence visuelle.

### **Attendus des échanges avec le jury :**

Le candidat doit avoir le sens du dialogue et de la controverse. Il doit faire preuve d'une connaissance fine des grandes politiques inclusives (exemples : Cap école inclusive, le fonctionnement des PIAL, des PAS ou encore le LPI). Il doit faire preuve de loyauté envers l'institution.

Le candidat doit attester que son expérience dans le domaine de l'école Inclusive lui permet de répondre aux besoins des élèves à besoins mais aussi d'exercer un rôle de personne ressource auprès de ses collègues.

Le candidat doit expliciter son rôle au sein d'un système « école » qui prend en compte l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale mais aussi les familles et les partenaires extérieurs.

Pour les candidats qui travaillent au sein du secteur médico-social, en milieu sanitaire ou pénitentiaire, il convient de préciser son rôle au sein d'un collectif d'acteurs qui agissent en complémentarité.

Le candidat doit maîtriser les grands concepts :

- Ecole Inclusive
- Inclusion / intégration
- Co-enseignement
- Accessibilité universelle

### **Observations concernant l'entretien avec le jury :**

- Certains candidats ont rencontré des difficultés à définir et expliciter des concepts fondamentaux. La maîtrise du vocabulaire professionnel ainsi que des références théoriques constitue un enjeu essentiel pour assurer la clarté et la rigueur du propos.
- Une connaissance actualisée et approfondie du système éducatif est indispensable. Les lacunes observées chez certains candidats soulignent la nécessité de se tenir informé des évolutions institutionnelles, réglementaires et pédagogiques récentes.
- La capacité à argumenter apparaît comme un axe d'amélioration pour plusieurs candidats. Il est attendu que chacun construise et structure ses réponses sans dépendre des relances du jury. L'entretien vise également à vérifier que le candidat dispose des leviers d'action et des arguments nécessaires pour faire progresser l'inclusion au sein d'une équipe éducative, dans le respect du cadre réglementaire.
- La définition de critères d'évaluation des progrès des élèves, ainsi qu'une analyse critique de l'efficacité des pratiques pédagogiques, restent parfois insuffisamment développées. Une réflexion approfondie sur ces points renforcerait la pertinence et la cohérence du discours professionnel.

### **Conseils du jury pour l'entretien :**

- Témoigner d'une maîtrise des concepts clés et d'un langage professionnel. Le référentiel de l'enseignant spécialisé s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. En conséquence, il est aussi attendu du candidat de solides connaissances dans les domaines didactiques et pédagogiques.

- Effectuer une veille professionnelle pour se tenir informé des nouvelles pratiques pédagogiques et des débats actuels dans le domaine de l'éducation.
- Se préparer pour formuler des réponses construites de manière autonome sans dépendre des relances du jury.
- Engager une réflexion sur l'évaluation des actions présentées dans le dossier. S'attendre à discuter des critères d'évaluation des progrès des élèves, de l'efficacité des interventions et de la manière dont elle est objectivée.
- Dans les réponses au jury, convoquer des connaissances théoriques pour justifier les choix didactiques et / ou pédagogiques.

### **3- Modalités de l'examen pour le CAPPEI 3 épreuves**

#### **Rappel des références réglementaires**

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée -Circulaire du 12-02-2021

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive comporte 3 épreuves consécutives.

**Epreuve 1 : une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.**

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat. L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

Les compétences du référentiel mises en jeu sont les suivantes :

**L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive :**

- En contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif.
- En concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement.
- En concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives.
- En œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- En s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires.

- En coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

**Epreuve 2 : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.**

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de sa présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre. Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

Les compétences du référentiel mises en jeu sont les suivantes :

**L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :**

- En assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages.
- En contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle.
- En se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés.
- En définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- En adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation.
- En élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

**Epreuve 3 : la présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission.**

**La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.**

Les compétences du référentiel mises en jeu sont les suivantes :

**L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :**

- En s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive.
- En répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers.
- En mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions.
- En connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive.
- En construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation.
- En concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention.
- En construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive.
- En prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

### **Attendus de chaque épreuve**

#### **Epreuve 1 :**

- Une séance inscrite dans une séquence cohérente, avec des objectifs clairs, mesurables et évaluables.
- Des adaptations et aménagements précis, en lien avec les besoins réels des élèves.
- Une évaluation des acquis pensée dès la conception.
- À l'entretien : capacité à analyser la séance, proposer des réajustements et envisager des prolongements.

#### **Epreuve 2 :**

- Un dossier articulant théorie, cadre institutionnel et pratique de terrain.
- Des supports et productions d'élèves analysés et non simplement présentés.
- À l'oral : une présentation complémentaire de l'écrit, avec une analyse critique, des prolongements et une posture réflexive élargie à la dimension inclusive.

#### **Epreuve 3 :**

- Une action ancrée dans la réalité du contexte d'exercice, répondant à un besoin clairement identifié.
- Une analyse approfondie de cette action et non un simple descriptif.
- Mise en évidence des prolongements envisagés et de la dynamique collective impulsée.

## Difficultés rencontrées par les candidats

### Epreuve 1 :

- Analyse de la séance souvent trop superficielle du côté des élèves et du côté des modalités pédagogiques (démarche, organisation pédagogique).
  - Séances trop centrées sur l'oral et sur les échanges enseignant-élève.
  - Peu d'interactions entre pairs, peu de situations de recherche.
  - Aides trop dépendantes de l'adulte, critères d'évaluation peu explicites.
  - Faible lien avec la classe de référence (notamment en ULIS).
  - Analyse des besoins restant partielle et ne permettant pas d'identifier avec précision la nature des obstacles rencontrés par l'élève.
- Des fragilités didactiques pouvant impacter les démarches choisies et les aménagements proposés.
- Le cas échéant, dans les situations de co-enseignement, faible plus-value de la présence de deux enseignants.

### Epreuve 2 :

- Dossiers souvent descriptifs ou centrés sur les outils plutôt que sur les besoins des élèves.
- Trop peu de traces concrètes (productions d'élèves, supports de l'enseignant).
- Présentation orale redondante avec le dossier écrit.
- Analyse superficielle, manque de recul critique.

### Epreuve 3 :

- Actions décrites sans réelle analyse.
- Catalogue d'initiatives sans cohérence ni articulation.
- Candidats subissant le contexte, externalisant les difficultés.
- Réponses formatées ou convenues, perçues comme « attendues ».
- Démarche engagée mais non finalisée et par conséquent non évaluable.
- Evaluation de l'action qui repose sur des impressions subjectives et non sur des critères mesurables en lien avec le diagnostic de départ.

## Remarques sur les candidats les plus performants

### Epreuve 1

- Dossiers écrits clairs, structurés et étayés.
- Analyse réflexive pertinente, en lien avec une logique de pratique inclusive.
- Posture enseignante adaptée, fondée sur la juste distance éducative, la bienveillance et la prise en compte des besoins des élèves.
- Documents d'accompagnement et d'anticipation structurés, lisibles et pertinents.

### Epreuve 2 :

- Capacité à analyser une situation professionnelle et à la mettre en perspective avec la littérature.
- Réflexion critique construite, au service du développement professionnel.

### **Epreuve 3 :**

- Une analyse fine et contextualisée de l'action menée.
- Capacité à définir et incarner le rôle de personne ressource, en lien avec les valeurs de l'école inclusive.
- Démarche proactive et fédératrice.

## **Conseils aux futurs candidats :**

### **Epreuve 1**

- Centrer la séance sur les contenus d'apprentissage et les besoins identifiés.
- Prévoir des modalités d'évaluation des acquis des élèves.
- Concevoir l'outil comme levier d'apprentissage et non comme finalité.
- Diversifier les réponses pédagogiques.

### **Epreuve 2 :**

- S'appuyer sur des situations vécues et significatives, plutôt que sur un outil ou une méthode.
- Partir des besoins des élèves, présenter et analyser leurs productions.
- Montrer comment la réflexion a fait évoluer les pratiques.

### **Epreuve 3 :**

- Choisir une action significative répondant à un besoin réel du terrain.
- Analyser les effets et les leviers de cette action sur les pratiques.
- Montrer une posture de ressource, capable d'impulser et d'accompagner l'évolution des pratiques inclusives.

### ⇒ **Les critères d'évaluation :**

Outre la maîtrise des compétences du référentiel des métiers du professorat, lors des entretiens des 3 épreuves, les membres de la commission attendent du candidat :

- La maîtrise des compétences professionnelles de l'enseignant spécialisé (BOEN N° 7 du 16 février 2017).
- La maîtrise des cadres théoriques mobilisés durant la séance et lors des entretiens (cf. Référentiel de formation en fonction des modules suivis).
- La maîtrise des cadres institutionnels.
- La capacité à comprendre et porter les enjeux de l'éducation inclusive.
- Au regard de l'éthique professionnelle, la perception des problèmes de confidentialité et de discrétion : secret partagé entre professionnels, partage d'information avec l'ensemble des collaborateurs, avec l'accord explicite des usagers.
- La connaissance fine du contexte d'exercice (établissement scolaire, établissement ou service médico-social ou sanitaire, pôle ressource, politique nationale en matière de handicap dans l'éducation nationale et son éventuelle déclinaison au niveau départemental, académique voire de la région académique) ;
- Une certaine polyvalence concernant les réponses aux besoins particuliers des élèves ;
- La capacité à collaborer avec l'ensemble des partenaires internes et externes à l'éducation nationale : les familles, l'équipe pédagogique, l'équipe médico-sociale, etc.

**En annexe du rapport, les grilles de référence utilisées par les membres du jury pour l'évaluation des candidats** visent également à aider ces derniers à se préparer efficacement aux différentes épreuves.

**D'une manière générale, le jury est également sensible à la capacité du candidat :**

- À adopter un propos plus analytique que descriptif.
- À s'exprimer de façon claire, précise avec un vocabulaire adapté.
- À convaincre en répondant de manière argumentée.
- À répondre aux sollicitations du jury et à s'appuyer sur le questionnement pour approfondir son analyse.
- À faire preuve d'une culture professionnelle solide sachant conjuguer théorie et pratique.

#### **4 - Se préparer aux épreuves de certification du CAPPEI**

La lecture de ce rapport, tout comme celle des éditions précédentes, permettra au candidat de découvrir une série de recommandations précieuses pour aborder les épreuves de certification et y assurer une prestation réussie.

Bien entendu, il appartient à chaque candidat d'organiser sa propre préparation en fonction de ses besoins et de son contexte professionnel.

En amont, dès l'inscription, les candidats sont invités à consulter très régulièrement le site académique PARTAGE, leur messagerie afin de ne laisser passer aucune information : dates d'ouverture et de fermeture du serveur d'inscription, téléchargement du dossier d'inscription, par exemple.

Un espace d'informations, partagé et sécurisé, est accessible aux candidats inscrits. Il leur revient de s'y référer régulièrement. Ils peuvent également solliciter la DEC1 du rectorat ou les IEN Ecole Inclusive en cas de besoin.

# CAPPEI – EPREUVE 1

Repères pour l'évaluation



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| NOM : .....                        | Prénom : ..... |
| Etablissement : .....              | Classe(s) : .. |
| Ville : .....                      | Date : .....   |
| Horaires : .....                   | Durée : .....  |
| Elèves inscrits / présents : ..... |                |

| Observables   | TI | I | S | TS | Observations |
|---|----|---|---|----|--------------|
| <b>Maîtriser les savoirs disciplinaires et leurs disciplines</b>                                    |    |   |   |    |              |
| Connaissance des savoirs didactiques et disciplinaires  |    |   |   |    |              |
| Mise en œuvre cohérente au regard des savoirs didactiques et disciplinaires                         |    |   |   |    |              |
| Contenu de la séance cohérent au regard de l'objectif   |    |   |   |    |              |
| Capacité à expliciter lors de l'entretien   |    |   |   |    |              |
| <b>Compétences pédagogiques / analyse des besoins des élèves</b>                                    |    |   |   |    |              |
| Conditions d'apprentissage du groupe (sécurisation, bienveillance, gestion du collectif)            |    |   |   |    |              |
| Identification des difficultés rencontrées par les élèves   |    |   |   |    |              |
| Analyse les besoins de l'élève  |    |   |   |    |              |
| Adaptations ciblées au regard des besoins   |    |   |   |    |              |
| Utilisation des méthodes et outils d'évaluation   |    |   |   |    |              |
| Propositions d'alternatives aux choix effectués pendant la séance si nécessaire lors de l'entretien |    |   |   |    |              |
| Approfondissement de l'analyse des besoins des élèves, si nécessaire lors de l'entretien            |    |   |   |    |              |

Choix des démarches pédagogiques

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| Cohérence des démarches pédagogiques avec les objectifs affichés                       |  |  |  |  |  |
| Prise en compte des besoins d'adaptations dans la démarche                             |  |  |  |  |  |
| Cohérence des étapes de la séance avec la démarche choisie                             |  |  |  |  |  |
| Clarté cognitive et explicitation  |  |  |  |  |  |
| Projets d'aide adaptés aux besoins de chaque élève                                     |  |  |  |  |  |
| Argumentation des étapes de la démarche lors de l'entretien                            |  |  |  |  |  |
| Justification des choix en s'appuyant sur des référents théoriques lors de l'entretien |  |  |  |  |  |

Pratiques inclusives

|   |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| Renforcement de l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, afin de garantir une égalité des chances et une inclusion optimale pour tous les élèves |  |  |  |  |  |
| Conception de documents clairs et précis  |  |  |  |  |  |
| Rédaction de documents synthétiques, facilement partageables, le cas échéant  |  |  |  |  |  |
| Conception et sécurisation d'un parcours élève structuré et adapté, favorisant sa réussite et son épanouissement  |  |  |  |  |  |
| Engagement dans une démarche inclusive à l'échelle de l'établissement, favorisant l'équité et la diversité  |  |  |  |  |  |
| Lors de l'entretien, présentation des stratégies favorisant une coordination efficace avec les autres enseignants et/ou classes de l'établissement  |  |  |  |  |  |
| Lors de l'entretien, justification et argumentation des stratégies proposées pour en souligner la cohérence et la valeur ajoutée  |  |  |  |  |  |

Dans le cas d'une co-animation

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| Co-construction de la séance                                     |  |  |  |  |  |
| Harmonisation et complémentarité du travail des deux enseignants |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| Lors de l'entretien, évaluation de la valeur ajoutée par la co-animation                 |  |  |  |  |  |
| Lors de l'entretien, analyse critique des contraintes et des avantages de cette modalité |  |  |  |  |  |
| Posture lors de l'entretien  |  |  |  |  |  |
| Écoute active et attentive   |  |  |  |  |  |
| Maîtrise des concepts liés à l'école inclusive   |  |  |  |  |  |
| Explicitation claire et structurée des idées   |  |  |  |  |  |
| Sens du dialogue constructif et gestion de la controverse                                |  |  |  |  |  |

# CAPPEI – EPREUVE 2

Repères pour l'évaluation

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| NOM : .....           | Prénom : ..... |
| Etablissement : ..... |                |
| Ville : .....         | Date : .....   |
| Horaires : .....      | Durée : .....  |

Titre du dossier : .....

| Observables  | TI | I | S | TS | Observations |
|--|----|---|---|----|--------------|
| <b>Identification et analyse approfondie d'une problématique liée à la pratique professionnelle</b>                          |    |   |   |    |              |
| Pertinence du questionnement professionnel, en adéquation avec le contexte d'exercice et les enjeux de l'éducation inclusive |    |   |   |    |              |
| Explicitation et argumentation du choix du sujet   |    |   |   |    |              |
| Identification des difficultés et des questions soulevées  |    |   |   |    |              |
| Analyse approfondie des difficultés et des questions soulevées   |    |   |   |    |              |
| <b>Approches et solutions proposées</b>  |    |   |   |    |              |
| Définition d'objectifs pertinents en lien avec la problématique professionnelle  |    |   |   |    |              |
| Démarche pédagogique cohérente avec les objectifs définis, prenant en compte les besoins d'adaptation et d'aménagement       |    |   |   |    |              |
| Pertinence des références scientifiques, didactiques et pédagogiques mobilisées  |    |   |   |    |              |
| Qualité de l'analyse de la pratique professionnelle et de l'évaluation qui en découle  |    |   |   |    |              |
| Argumentation claire et structurée des étapes de la démarche ainsi que des adaptations pédagogiques mises en place           |    |   |   |    |              |
| <b>Structuration de l'écrit et présentation orale</b>  |    |   |   |    |              |
| Choix de documents diversifiés et complémentaires en lien avec le sujet du dossier   |    |   |   |    |              |
| Dossier bien structuré et argumenté, témoignant d'une analyse approfondie  |    |   |   |    |              |
| Qualité de la présentation orale   |    |   |   |    |              |
| Complémentarité de la présentation avec l'écrit (Pas de redite ni de résumé)   |    |   |   |    |              |
| Perspectives envisagées.   |    |   |   |    |              |
| <b>Posture lors de l'entretien</b>   |    |   |   |    |              |

|   |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|
| Écoute active et attentive                                |  |  |  |  |  |
| Maîtrise des concepts liés à l'école inclusive            |  |  |  |  |  |
| Explicitation claire et structurée des idées              |  |  |  |  |  |
| Sens du dialogue constructif et gestion de la controverse |  |  |  |  |  |

# CAPPEI – EPREUVE 3

Repères pour l'évaluation

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| NOM : .....           | Prénom : ..... |
| Etablissement : ..... |                |
| Ville : .....         | Date : .....   |
| Horaires : .....      | Durée : .....  |

| Observables  | TI | I | S | TS | Observations |
|--|----|---|---|----|--------------|
| Inscription de l'action dans le cadre législatif et réglementaire global   |    |   |   |    |              |
| Contribution au processus de l'éducation inclusive, basée sur l'analyse des besoins identifiés                             |    |   |   |    |              |
| Contribution au processus de l'éducation inclusive, en adéquation avec le contexte d'exercice                              |    |   |   |    |              |
| Pertinence de l'action au regard des enjeux éthiques et sociaux de l'école inclusive                                       |    |   |   |    |              |
| Critères d'évaluation de l'action définis de manière claire  |    |   |   |    |              |
| Prise en compte de l'environnement scolaire et mobilisation des partenaires concernés                                      |    |   |   |    |              |
| Maîtrise des savoirs, notamment des concepts clés de l'éducation inclusive   |    |   |   |    |              |
| Appropriation du rôle de personne ressource pour le développement de l'école inclusive, en fonction du contexte d'exercice |    |   |   |    |              |
| Analyse critique de l'action, en particulier de sa portée et de sa dimension préventive                                    |    |   |   |    |              |
| Capacité à mettre en perspective son action et son rôle  |    |   |   |    |              |
| Le cas échéant, prise en compte d'une démarche en co-intervention  |    |   |   |    |              |